

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

à l'attention des porteurs de Projets Alimentaires Territoriaux
des Hauts-de-France

**Dispositif d'accompagnement et de montée en compétences
sur la Gouvernance des PAT**

Date de lancement : 03 juin 2026

Date limite de candidature : **15 septembre 2026**

Annnonce des lauréats : 7 Octobre 2026

Date de lancement : **16 Octobre 2026 – 10h**

Durée : 20 mois

Introduction et enjeux

« La gouvernance est constituée d'un ensemble de règles et de processus collectifs, formalisés et partagés, par lesquels les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. Ces règles et ces processus, comme les décisions qui en découlent, sont le résultat d'une négociation constante entre les multiples acteurs impliqués. Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir » (Theys, 2003)

D'une manière générale, la gouvernance constitue le système et l'ensemble des règles qui permettent de régir un domaine d'activité, quel qu'il soit. Dans le cadre d'un PAT, il s'agit d'un **processus évolutif de coordination et de décision** - centré sur l'enjeu alimentaire et ancré sur un territoire - entre une **diversité d'acteurs** (publics, privés ou de la société civile) aux ressources asymétriques.

La notion de gouvernance alimentaire territoriale (GAT) a été définie comme « l'ensemble des processus de coordination des acteurs autour de l'alimentation à l'échelle territoriale, visant à **favoriser leur organisation et limiter l'atomisation des initiatives** touchant aux systèmes alimentaires » (Billion et al., 2016, p. 348). La mise en place d'un dispositif de gouvernance alimentaire territoriale se traduit alors par la création de **nouveaux espaces de dialogue** autour des enjeux alimentaires au niveau territorial, associant des acteurs issus de sphères distinctes (publique, privée ou société civile).

Le projet Gouvalim avait ainsi retenu la définition suivante : « La Gouvernance Alimentaire Territoriale est définie comme un ensemble de coopérations entre différents acteurs et échelons d'intervention géographiques, dont l'arène commune est l'enjeu alimentaire. Sa réussite apparaît comme un gage de succès de la mise en œuvre du PAT et de sa pérennisation. »

[Trame](#), organisme de développement agricole et centre de formation spécialisé sur les dynamiques collectives en agriculture, a monté un partenariat avec la DRAAF pour accélérer les transitions agricoles et alimentaires dans les territoires porteurs d'un PAT en Région Hauts-de-France. Le dispositif d'accompagnement et de montée en compétences sur la Gouvernance des PAT, souhaité en région comme un booster de coopération à l'échelle des territoires PAT, s'inscrit en complémentarité et en partenariat avec les dynamiques régionales en la matière (réseau des PAT animé par le Cerdd et la DRAAF, Accompagnement à la stratégie foncière, et aux solidarités alimentaires etc.). Il vise à outiller et accompagner les équipes techniques et politiques des PAT dans l'appropriation des enjeux de gouvernance, la participation des acteurs et la création d'espaces de dialogue et de travail au sein des PAT.

Le dispositif d'accompagnement proposé permettra de capitaliser sur les méthodes et les outils mis en place afin d'en permettre un essaimage auprès d'autres PAT des Hauts-de-France, voire à échelle nationale.

Ce document présente le dispositif, les grandes lignes de l'accompagnement proposé et les modalités de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt.

1. Présentation de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

L'objectif de cet AMI est d'identifier **6 territoires en région** porteurs de Projet Alimentaire Territorial souhaitant **monter en compétence** afin de mettre en place ou de renforcer la **gouvernance alimentaire** de leur territoire vers un modèle plus **efficace, évolutif et pérenne**.

Les PAT lauréats de l'AMI s'inscriront dans un parcours sur 20 mois d'octobre 2026 à juin 2028, alternant :

- des temps collectifs de formation, de renforcement des connaissances et des acquis grâce à des retours d'expériences, des témoignages d'experts et des échanges entre pairs

- des temps d'appui individuel, adaptés aux besoins de chaque équipe afin d'accompagner leur avancée vers la mise en œuvre de ces acquis sur leur territoire.

Le dispositif d'accompagnement mettra l'accent sur la compréhension du fonctionnement de son organisation, le décloisonnement interne et de transversalité au sein des collectivités, la clarification des espaces de participation des différents acteurs, ainsi que sur leur mobilisation. Il permettra d'identifier les leviers à activer pour assurer l'ancrage sur le temps long des coopérations nécessaires à la mise en œuvre efficace et durable des PAT.

Les points clés de ce parcours sont détaillées en annexe 1.

2. Qui peut candidater ?

La candidature doit être portée au nom de la structure porteuse d'un Projet Alimentaire Territorial des Hauts-de-France labellisé de niveau 1 ou de niveau 2 ; elle doit impérativement désigner un référent identifié pour le programme.

3. Les critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité sont des critères nécessaires à l'analyse plus complète de la candidature. Si l'un des critères n'est pas respecté, le dossier sera refusé. Ces critères sont :

- être un PAT labellisé situé géographiquement dans les Hauts-de-France
- être déjà engagé, ou souhaiter s'engager dans une démarche vers une gouvernance du PAT plus partagée et inclusive
- La candidature doit être portée par un trinôme, comprenant au minimum un élu local référent pour le PAT du territoire, et au minimum deux agents publics identifiés :
 - La personne en charge de l'animation du PAT, en poste
 - Le responsable du service en charge du PAT au sein de la structure porteuse
- pour chacun des membres de ce trinôme, **être en capacité de se rendre disponible pour les temps de rencontre définis dans le parcours d'accompagnement** (cf. annexe 1)
- avoir la capacité de participer aux frais du programme (à hauteur de trois mille euros pour l'ensemble du programme).

4. Critères de sélection

Il n'y a pas d'exigence quant à la situation initiale des candidats en matière de gouvernance du PAT.

Parmi les critères qui permettront de sélectionner les territoires lauréats de cet AMI :

- **Les motivations exprimées** par les porteurs à engager leur Projet Alimentaire Territorial dans une démarche de changement de leur gouvernance (leur évaluation du portage politique de ce projet, leur disponibilité humaine pour s'y consacrer, et les moyens humains et financiers à engager),
- **Leur engagement à se rendre disponible** pour participer aux étapes du parcours définies pour chacun des membres du trinôme (chargé de mission, chef de service, élu référent)
- Leur intérêt et leur volonté de **participer au suivi et à l'évaluation** des effets de l'accompagnement sur leurs pratiques,
- **Les perspectives de pérennisation du projet** : la capacité à maintenir la dynamique au-delà de l'accompagnement proposé (par exemple grâce à la personne en charge de l'animation du PAT)

recrutée de façon pérenne, et à des processus ancrés dans le temps long) sera également prise en compte.

Le jury de sélection aura lieu en septembre 2026 et sera composé des membres du COPIL du projet à savoir : Les membres du Comité de Liaison Alimentation et Territoire en région Hauts de France : la DRAAF, l'ADEME, la DREETS et l'ARS ainsi que le CERDD et l'Association Trame.

Pour information, en 2025, l'ensemble des candidatures soumises a été retenu.

5. Dates clés de l'AMI et démarrage du dispositif

Durée de l'accompagnement : 20 mois d'octobre 2026 à juin 2028

Il est impératif de bloquer les dates des premières rencontres dans les agendas des participants avant le dépôt de candidature :

Dates à retenir dès maintenant pour 2026 :

Dates clés de l'AMI	19 juin 2026 Visio 10h – 11h Webinaire de présentation du parcours et de l'AMI Inscription ici.	15 septembre 2026 Dépôt des candidatures, par mail aux adresses suivantes : pna.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr et i.hary@trame.org	29 septembre 2026 Instruction des candidatures 7 octobre 2026 Annonce des résultats	
	16 Octobre 2026 En Visio 9h30 – 12h30 Lancement du projet Premiers apports d'experts A l'attention des trinômes*	Novembre-Décembre ½ j en présentiel Répondre à ce sondage Rencontre individuelle sur chaque territoire avec le trinôme*	9 - 10 ou 10-11 décembre 2026 (à confirmer) 2j en présentiel à Arras Formation collective connaissance de son organisation A l'attention des trinômes*	
	Dates clés Démarrage de l'accompagnement (A bloquer dans les agendas)			

*trinôme : élu, chargé de mission PAT, responsable du service en charge du PAT

6. Les structures qui vous accompagneront au cours de ce parcours de montée en compétences

Trame Porteur du projet : Association nationale spécialiste des dynamiques collectives et de l'accompagnement au changement dans les organisations.

Isabelle Hary coordinatrice du projet, Nicolas Carton, Alexis Claudel et Kim Deslandes coachs professionnels, et formateurs.

TDA Cabinet expert de l'accompagnement aux PAT sur la thématique « Démocratie Alimentaire ». Marketa Supkova, directrice et auteur du Guide « Pour des territoires de démocratie alimentaire » -.

AequitaZ Association spécialiste de l'animation de collectifs citoyens à travers différents outils et vers une transformation des politiques alimentaires vers plus d'équité et de durabilité pour une alimentation choisie, digne et de qualité pour tous

Clara Santini	Chercheuse à l'INRAE, Clara Santini, a réalisé la thèse suivante : « Impacts des Projets Alimentaires Territoriaux sur la gouvernance alimentaire territoriale : quelles contributions à la transition du système alimentaire des territoires ? »
Cerdd	GIP en charge de l'animation du réseau des Projets alimentaires territoriaux (PAT) des Hauts-de-France.


7. Comment candidater ?


Les territoires candidats sont invités à **envoyer le dossier complet au plus tard le 15 septembre 2026** à 12h00 à l'adresse suivante : pna.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr et Isabelle Hary : i.hary@trame.org

L'objet du mail devra comporter la mention : **[AMI Gouvernance PAT] – « NOM du PAT »**

Le dossier sera constitué de :

- Une lettre signée par le porteur du PAT de la collectivité, confirmant l'intérêt du territoire à participer au dispositif d'accompagnement et les bénéfices qu'il en tirerait, l'engagement financier, et l'engagement de l'équipe porteuse du PAT, à savoir le trinôme (*élu, chargé de mission PAT, responsable du service en charge du PAT*), à participer aux différentes étapes du parcours.
- Le parcours d'accompagnement portant signature des 3 membres du trinôme porteur du PAT (Annexe 1 du CDC AMI Gouvernance PAT en PDF joint au présent CdC)
- Le formulaire de candidature dûment complété (Annexe 2 du CDC AMI Gouvernance PAT) et ses compléments éventuels :
 - Schéma de gouvernance actuel s'il existe
 - Lien vers la vidéo (Lien de téléchargement)
- Une fiche autodiagnostic de réceptivité aux démarches participatives du territoire (Annexe 3 du CDC AMI Gouvernance PAT)
- Un positionnement « date » pour la première rencontre individuelle sur le territoire ([ce sondage](#))

 Les annexes 2 et 3 devront être transmises en version .doc et en version .pdf

 **Merci de conserver le titre de chaque document / annexe transmis en le complétant par le nom ou l'acronyme de votre PAT.**

En répondant à cet appel à projet – élus et responsables techniques de collectivités – vous vous engagez à :

- participer activement à chaque étape du dispositif d'accompagnement (en présentiel et en visioconférence, en séances collectives ou individuelles)
- mobiliser les autres élus ainsi que les services internes concernés de la collectivité lorsque cela sera nécessaire, et le cas échéant les EPCI associés ;
- remplir régulièrement l'outil d'autodiagnostic de suivi du processus
- participer à la diffusion des résultats de la démarche ;
- participer aux frais du projet par une contribution de 2 000€ pour la mise en œuvre du projet sur 2 ans.

Un portage politique et technique local fort est une condition préalable indispensable de l'engagement de la collectivité dans le dispositif !

8. Composition de cet AMI :

Cahier des Charges de l'AMI : p.1 à 6 de ce document.

Annexe 1 : parcours d'accompagnement d'octobre 2026 à juin 2028 : résumé p.7 de ce document **et** schéma en pdf joint

Annexe 2 : formulaire de candidature : p.8 et 9 de ce document.

Annexe 3 : Fiche autodiagnostic de réceptivité aux démarches participatives du territoire p.10 de ce document.

Annexe 4 : Fiche autodiagnostic de réceptivité aux démarches participatives des personnes en charge du PAT p.11 de ce document.

Annexe 1

Parcours d'accompagnement à signer

Schéma en pièce jointe « Annexe 1 »

Il est demandé aux membres du trinôme (élu référent, chargé de l'animation et responsable du service porteur du PAT), de prendre connaissance des différentes étapes du dispositif d'accompagnement et de confirmer leur engagement en signant le schéma descriptif (**voir schéma en format. PDF joint**).

Format de l'accompagnement :

L'accompagnement alternera des temps de rencontres collectives entre les lauréats (en présentiel et en visio), et des temps d'accompagnement individuel de chaque PAT.

12 temps collectifs + 4 rencontres individuelles par territoire sont prévus.

Points clés du Parcours :

5 Temps forts collectifs

à l'attention de tous les "trinômes" :

- lancement du projet, interconnaissance et construction d'une culture commune
- formation à la Connaissance de son organisation
- voyage apprenant
- capacitation : construire un projet structurant
- capacitation Gouvernance partagée / Prendre des décisions à plusieurs

4 Temps d'accompagnement individuel de chaque PAT

(2 en présentiel sur le territoire avec le trinôme, 2 en visio conférence) :

- faire un état des lieux de sa gouvernance, identifier les problèmes, les besoins de son territoire,
- affiner ses intentions en matière de Gouvernance pour construire une gouvernance ouverte, partagée et robuste adaptée à son territoire
- identifier les freins et les leviers pour développer un Plan d'action et une feuille de route

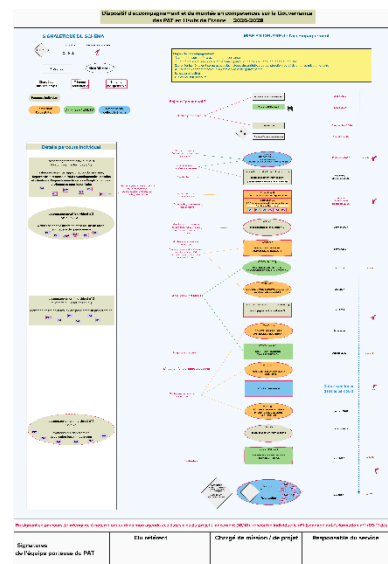
3 Temps pour la montée en compétence des chargés de PAT

- méthode et posture d'animation de collectif
- mobilisation du trinôme et des autres services de la collectivité
- mobilisation les acteurs et la société civile

3 Temps de Codéveloppement entre animateurs

- temps d'échange sur les schémas de gouvernance en partant d'actions concrètes et en décrivant les processus à l'œuvre
- temps de co-construction de son Plan d'action
- temps d'évaluation de la progression et du parcours

1 Temps de témoignage et de capitalisation



Indiquez vos motivations à vous engager dans ce dispositif d'accompagnement sur la Gouvernance (10 à 15 lignes) .
Nous vous invitons si vous le souhaitez à présenter ces motivations dans le cadre d'une petite vidéo interview du trinôme élu / chargé de mission – projet / chef de service (vidéo sur smartphone d'une durée de 2 à 3 minutes) et d'indiquer ici un lien vers le support audiovisuel (wetransfer ou autre)

Motivations :

et/ou

Lien de transfert video :

Quels besoins avez-vous identifiés pour mettre en œuvre ou améliorer la Gouvernance de votre PAT ?

Vous pouvez proposer une liste de besoins (sans rédaction nécessaire, et plus ou moins détaillé).

Précisez notamment si besoin d'accompagnement pour la mise en place d'une gouvernance partagée et inclusive, ou pour le renforcement de la gouvernance vers un modèle plus robuste et pérenne

Quelles questions, quels sujets souhaiteriez-vous particulièrement travailler au long du parcours ? (indiquez particulièrement les sujets conceptuels ou opérationnels qui vous paraissent clés et qui ne seraient pas prévus dans le parcours)

Planification de l'accompagnement : notre trinôme

- a noté dans son agenda : le webinaire de lancement : 16/10/2026 La Formation n°1 : 9-10/12/2026

- a répondu [au sondage date pour la rencontre individuelle n°1](#) (novembre/décembre 2026)

Formulaire à adresser en version électronique (**en version « .doc » et « .pdf »**) à :

pna.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr et i.hary@trame.org

Signature du porteur projet : (nom, prénom, fonction et signature)

Des questions ? Besoin d'informations, contactez-nous :

Inscrivez-vous au webinaire organisé le vendredi 19 juin à 10h00 pour répondre à vos questions. Un replay sera disponible sur demande. [Lien d'inscription au webinaire de présentation](#)

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à contacter Isabelle Hary, Coordinatrice du projet : i.hary@trame.org - 07 64 40 94 51

Annexe 3

Fiche : Autodiagnostic de réceptivité aux démarches participatives du TERRITOIRE **

Rapide analyse de la situation de votre territoire en matière de sensibilité aux démarches participatives et de recours aux outils d'intelligence collective. Les questions sont génériques et ne concernent pas uniquement l'univers alimentaire ; elles interrogent l'expérience générale de la pratique des démarches participatives en groupes restreints ou à grande échelle (méthodes, outils d'intelligence collective, qualité des relations avec les parties prenantes, etc.).

Il s'agit d'un outil d'aide à l'état des lieux initial. Les réponses, quelles qu'elles soient n'auront pas de caractère disqualifiant pour la sélection des candidatures ; nous vous invitons donc à y répondre en toute transparence.

A renseigner conjointement par les personne(s) en charge de l'animation du PAT :

	non	Un peu / en démarrage	En développement	Oui tout à fait	Merci de préciser vos réponses
Au sein de votre structure / collectivité (en interne) :					
Le PAT et la démarche pour une stratégie alimentaire territoriale sont un chantier affirmé et identifié					
L'animateur du PAT et/ou l'équipe porteuse du PAT sont connus et identifiés par l'ensemble des services					
L'animateur du PAT et/ou l'équipe porteuse du PAT ont l'habitude de travailler en transversalité avec les autres services					
Les autres services ont intégré dans leurs missions certaines activités liées au PAT					
Au sein de votre territoire :					
Le PAT et la démarche pour une stratégie alimentaire territoriale sont un chantier affirmé et identifié par les citoyens et acteurs du territoire					
L'animateur du PAT est connu (rencontre avec les parties prenantes – structures, élus, citoyens...)					
Vous communiquez régulièrement sur le PAT / Vous envisagez la création d'outils de communication dédiés pour en informer le territoire.					
Les acteurs du territoire ont l'habitude de mener ou de participer à des actions / des démarches participatives et/ou faisant appel aux outils d'intelligence collective					
Le territoire vous paraît globalement ouvert à la notion d'expérimentation, de test, d'innovation sociale.					
Des démarches participatives et/ou faisant appel aux outils d'intelligence collective ont déjà été menées par votre collectivité					
Vous avez l'habitude de construire des compromis en coopération avec d'autres acteurs.					
Les démarches participatives que vous menez ou souhaitez mener incluent régulièrement toutes les parties prenantes du système alimentaire du territoire (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, acteurs du recyclage, associations d'aide alimentaire, etc.). Préciser si vous prévoyez de les inclure.					
Vous avez et/ou vous envisagez la construction d'un dispositif de gouvernance ouvert aux acteurs du territoire et permettant une prise de décisions collective.					
Vous avez et/ou vous envisagez la construction collective d'un dispositif d'évaluation de la démarche du PAT /de la stratégie alimentaire territoriale.					

** Inspiré du Guide TDA « pour des territoires de démocratie alimentaire » Guide méthodologique pour co-construire un Projet alimentaire territorial (TDA – mai 2024)

Annexe 4

Fiche : Autodiagnostic** de réceptivité aux démarches participatives des personnes en charge du PAT*

Autodiagnostic en 12 questions top chrono qui vise à mettre en avant les savoir-faire utiles pour animer des démarches participatives et d'utilisation d'outils d'intelligence collective.

Cette fiche d'autodiagnostic individuel n'est pas attendue dans le dossier de réponse à l'AMI

Chacun des membres du trinôme pourra cependant le réaliser individuellement afin d'identifier d'éventuels besoins de montée en compétences pour engager ce type de démarches et les animer avec sérénité.

	oui	non	mes remarques
Je suis à l'aise dans la prise de parole en public et je m'exprime facilement et clairement.			
J'ai un esprit de synthèse			
Je suis flexible et adaptable, y compris dans les situations de stress.			
J'apprécie et je sais travailler en équipe (être à l'écoute, partager les informations pertinentes, contribuer de façon opérationnelle et sans écraser les autres membres du collectif).			
J'ai un esprit créatif et ouvert.			
J'ai l'habitude d'alimenter mes réflexions avec des avis diversifiés			
Je suis capable d'accepter les avis contraires au mien et de gérer les divergences -voire des situations de conflit- au sein d'un collectif.			
Je suis capable d'empathie et de dialogue avec des publics d'horizons très variés.			
J'ai une expérience positive d'animation faisant appel aux méthodes d'intelligence collective - en tant que participant.e.			
J'ai une expérience positive d'animation faisant appel aux méthodes d'intelligence collective - en tant qu'animatrice/animateur			
Je suis volontaire pour apprendre et/ou pour expérimenter des méthodes participatives que je ne connais pas / ou n'ai pas pratiqué.			
J'ai déjà travaillé sur la notion de gouvernance			

** Autodiagnostic inspiré du Guide TDA « pour des territoires de démocratie alimentaire » Guide méthodologique pour co-construire un Projet alimentaire territorial (TDA – mai 2024)

* Le trinôme élu/chargé d'animation du PAT/responsable du service porteur